

Page de couverture de la fiche de données de sécurité

révisée le 01.02.2021 /remplace la version du 16.06.2018

Identification du produit :

Nom commercial: **VMZ Deca - Deca - Quartz Lotion de soudure pour VM Zinc**

Utilisation prévue : Flux pour le soudage des métaux

Fournisseur (distributeur) qui transmet la fiche de données de sécurité :

Badertscher Tool AG

Aemmenmattstrasse 20

CH-3123 Belp

fon: 031 812 10 10

mail: mail@b-tool.ch

Numéro d'urgence national : 145



(Joignable 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en allemand, français et italien)

App Tox Info Suisse:



Apple App Store



Google Play Store

Informations pour les utilisateurs professionnels / clients / employeurs :

- Toujours avoir à disposition la dernière version de la FDS correspondante
- Déterminer la manipulation correcte des produits sur la base des informations contenues dans la FDS
- Si nécessaire, consulter d'autres documents (p. ex. solution sectorielle) ou faire appel à des spécialistes (hygiéniste du travail, ingénieur de sécurité, spécialiste de la sécurité)
- Mettre à disposition du matériel de premiers secours et des moyens d'extinction appropriés.
- Établir des consignes de travail écrites en fonction de la situation de l'entreprise et de la dangerosité du produit.
- Informer le personnel de la manière correcte d'utiliser les produits, prescrire les mesures de protection à prendre et mettre à disposition le matériel de protection nécessaire.
- Former le personnel à la procédure à suivre en cas d'accident
- Donner au personnel accès aux FDS
- Conserver les fiches de données de sécurité de tous les produits utilisés dans l'entreprise ; les demander au fournisseur si nécessaire
- Conserver les FDS de manière à ce qu'elles soient rapidement et facilement accessibles en cas d'incident

Deca

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2017/776)

Version:3

Date de version:16/06/2018

Langue:FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Deca.
N° d'article (utilisateur) : 300000003436.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Solution de décapage acide pour surfaces métalliques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: VM Building Solutions
Rue: 3, place Aimé Césaire
Code postal/Ville: 93100 MONTREUIL
Pays: France
Email: info.ipds@vmzinc.com





1.4. Numéro d'appel d'urgence

Suisse : 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

	Classification	Mentions de danger (H)	
	Bœuf. Liq. 2	H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
	Rencontré. Corr. 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
	Skin Corr. 1A	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
	STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Identificateurs du produit
Mentions de danger

Danger
-
H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Mises en garde - Généralités
Mises en garde - Prévention

-
-
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mises en garde - Réponse

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

Mises en garde - Stockage

-

Mises en garde - Élimination

-

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
acetic acid N°CAS:64-19-7 N°EC:200-580-7 N°IDX:607-002-00-6	10.0% ≤ C < 25.0%	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H290 : Peut être corrosif pour les métaux. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	[1]
hydrogen chloride N°CAS:7647-01-0 N°EC:231-595-7 N°IDX:017-002-00-2	20.0% ≤ C < 25.0%	H290 : Peut être corrosif pour les métaux. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires	STOT SE 3; 10% ≤ C < 25% Eye Dam. 1; C ≥ 25% Met. Corr. 1; 1% ≤ C < 10% Met. Corr. 1; 10% ≤ C < 25 % Skin Corr. 1B; 10% ≤ C < 25 % STOT SE 3; C ≥ 25% Met. Corr. 1; C ≥ 25% Eye Dam. 1; 1% ≤ C < 10% Skin Corr. 1A; C ≥ 25% Eye Dam. 1; 10% ≤ C < 25% Met. Corr. 1; 1% ≤ C < 1%	[1]
indium trichloride N°CAS:10025-82-8 N°EC:233-043-0 N°IDX:	5.0% ≤ C < 10.0%	H302 : Nocif en cas d'ingestion H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	-	-
perchloric acid N°CAS:7601-90-3 N°EC:231-512-4 N°IDX:017-006-00-4	2.5% ≤ C < 5.0%	H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 50 % Skin Corr. 1B; H314: 10 % ≤ C < 50 % Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 10 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 10 % Ox. Liq. 1; H271: C > 50 % Ox. Liq. 2; H272: C ≤ 50 %	-

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.2. Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Enlever immédiatement les vêtements, les chaussures ou les bas contaminés. Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Évacuer la zone.
En cas d'inhalation	:	Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos. Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin.
Après contact avec la peau	:	Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	:	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

Symptômes	:	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.
Effets	:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traiter de façon symptomatique.
-----------------------	---	---------------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
--------------------------------	---	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie. Chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone concernée. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13. Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures de protection

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Éviter tout contact avec un métal.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Température de stockage : 0 - 45 °C

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substance	Valeur	Unité	Type
acetic acid CAS : 64-19-7 (EU)	25	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
acetic acid CAS : 64-19-7 (EU)	10	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
acetic acid CAS : 64-19-7 (EU)	50	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
acetic acid	20	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

CAS : 64-19-7 (EU)			
acetic acid CAS : 64-19-7 (FR)	25	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
acetic acid CAS : 64-19-7 (FR)	10	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (BE)	8	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (BE)	5	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (BE)	15	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (BE)	10	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (EU)	8	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (EU)	5	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (EU)	15	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (EU)	10	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (FR)	7.6	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (FR)	5	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (CH)	3	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (CH)	2	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (CH)	6	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
hydrogen chloride CAS : 7647-01-0 (CH)	4	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

Valeurs DNEL/PNEC

[acetic acid:](#)

Travailleur DNEL

	short-term		à long terme	
	systémique	local	systémique	local
orale				
Cutanée				
Inhalation		25mg/m ³		25mg/m ³

DNEL consommateur

Pas de données disponibles

PNEC

PNEC aquatique, eau douce	0,3058mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	3,058mg/l
PNEC aquatique, la libération intermittente	
PNEC sédiments, eau douce	11,36mg/kg dw
PNEC sédiments, eau de mer	1,136mg/kg dw
PNEC sol	
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	85mg/l
PNEC air	
PNEC empoisonnement secondaire	

hydrogen chloride:

Travailleur DNEL

	short-term		à long terme	
	systémique	local	systémique	local
orale				
Cutanée				
Inhalation		15mg/m ³		8mg/m ³

DNEL consommateur

Pas de données disponibles

PNEC

PNEC aquatique, eau douce	36µg/l
PNEC aquatique, eau de mer	36µg/l
PNEC aquatique, la libération intermittente	
PNEC sédiments, eau douce	
PNEC sédiments, eau de mer	
PNEC sol	
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	36µg/l
PNEC air	
PNEC empoisonnement secondaire	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Équipement de protection individuelle



- Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire.
Protection oculaire appropriée: (EN 166)
- Protection de la peau : Protection des mains: Porter des gants de protection.
Protection des mains: EN 374.
Protection des mains: Viton (R)
Protection des mains: Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.
Protection des mains: N'utiliser les gants qu'une seule fois.
Protection des mains: Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.
Protection des mains: La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.
Protection des mains: Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.
Protection des mains: Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.
Protection du corps: Blouse de laboratoire.
Protection du corps: DIN EN 13034 (type 6)
- Protection respiratoire : Protection respiratoire nécessaire: Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.Appareil de protection respiratoire: Porter une protection respiratoire.Remarque: La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules)

qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.
Remarque: Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.
Remarque: Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.
Remarque: B-P2

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquid
Couleur :	Incolore À Jaunâtre
Odeur :	Pas de données disponibles
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	1
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	>95°C
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Non Applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non Applicable
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	1.2g/cm ³ 20 °C
Solubilité(s) :	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Non Applicable
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas De Risque D'explosion
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dangers liés à des réactions exothermiques.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des bases. Matières organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3.310	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

hydrogen chloride (CAS: 7647-01-0)

Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5.010	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'administration : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	40	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles
Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Provoque des lésions oculaires graves

Substances

Pas de données disponibles

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT SE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.9. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.10. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

hydrogen chloride (CAS: 7647-01-0)

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-

Conclusion : Une classification comme cancérigène n'est pas possible avec les données disponibles.

11.11. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Génotoxicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.13. Génotoxicité in vitro

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.14. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique court terme

Substances

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Lepomis macrochirus (Bluegill)
 Durée du test : 96
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	75	mg/kg

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée du test : 24
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	106	mg/kg

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Leuciscus idus (orfe or)
Durée du test : 48
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	408-410	mg/kg

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Daphnies (Big puce d'eau).
Durée du test : 24
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	47-95	mg/kg

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.





Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	3093	3093	3093	3093
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE CORROSIF, COMBURANT, N.S.A.	LIQUIDE CORROSIF, COMBURANT, N.S.A.	LIQUIDE CORROSIF, COMBURANT, N.S.A.	LIQUIDE CORROSIF, COMBURANT, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	8	8	8	8
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Réglementations nationales

WGK 1

Pas de données disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur. Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée. Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 11/12/2018
Date de version : 16/06/2018
Date d'impression : 27/04/2020

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer. N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service. IATA : International Air Transport Association. IMDG : Code

maritime international des marchandises dangereuses. DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne. CLP: Classification, étiquetage et emballage. VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H271	Ox. Liq. 1	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	Ox. Liq. 2	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Met. Corr. 1	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H314	Skin Corr. 1A	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires

16.6. Conseils de formation

Pas de données disponibles

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.